DLP 14-11-63 267565

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)
(COTE-D'OR, DOUBS, HAUTE-SAONE, JURA, SAONE-ET-LOIRE, TERRITOIRE DE BELFORT)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL
15 NF

Bulletin n° 38 - Novembre 1963

VIGNE

CHLOROSE : On définit "Chlorose", la disparition de la couleur verte des feuilles.
Seule est prise en considération la chlorose provoquée par le calcaire ; en réalité, par le manque de fer dissous nécessaire à la formation de la chlorophylle. Selon de récents travaux, le calcaire du sol neutralise l'acide citrique formé par les racines et entraine l'insolubilisation du fer.

Symptômes : Les feuilles présentent une décoloration jaune pâle, seules les nervures restent vertes. Ce dernier caractère est souligné, aux yeux des praticiens, pour éviter toute confusion avec les symptômes du court-noué ou dégénérescence infectieuse, et avec ceux de carence en magnésie.

En fin de saison, le jaunissement entre les nervures se traduit par un dessèchement.

Traitements : Plusieurs modes d'application sont préconisés :

a) pulvérisations sur le feuillage,
b) arrosages au pied des souches,
c) enfouissement dans le sol,
d) badigeonnage des plaies de taille.

Le mode d'application est fonction de la date choisie pour le traitement.

a) Pulvérisations sur le feuillage : applicables pendant la période végétative, dès que les symptômes sont constatés, à l'aide de sulfate de fer à raison de 700 gr. par hectolitre d'eau. Il est recommandé d'ajouter à cette solution 50 gr. d'acide citrique par hectolitre d'eau.
Il est possible d'utiliser un chélate de fer sur le feuillage dès le départ de la végétation, en se conformant aux indications de la notice du fabricant.

b) Arrosages au pied des souches : se pratiquent à l'aide de sulfate de fer ou de chélate de fer. La grande quantité d'eau nécessaire limite l'application du traitement.
On utilise une solution de 10 Kgs de sulfate de fer par hectolitre d'eau, qu'on répand à raison de 10 litres par pied.
Dans le cas des chélates, la quantité d'eau à utiliser est inférieure à celle signalée ci-dessus. La quantité de chélate de fer à apporter est conseillée par le fabricant.

.../...

p31

c) Enfouissement dans le sol : Dans cette technique, il est conseillé d'enfouir le sulfate de fer le plus profondément possible (lors des labours par exemple). La quantité à apporter est de 5 à 8 tonnes à l'hectare.

d) Badigeonnage des plaies de taille : Appliquer à l'automne sur les plaies de taille une solution contenant :

- 30 à 35 Kgs de sulfate de fer,
- 2 à 5 Kgs d'acide citrique,

le tout dans 100 litres d'eau.

Il est recommandé d'effectuer le traitement à sève descendante (à la prétaille), par temps sec et froid (début Décembre généralement dans notre région).

o

o o

En vue d'éviter l'apparition de la chlorose dans les vignes, nous ne pouvons que recommander de faire procéder à l'analyse de la teneur en calcaire actif (réalisé par les Stations Agronomiques) avant toute plantation.

Le choix du porte-greffe est déterminé par le résultat de l'analyse.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : H. SOULIE.

Imprimerie de la Station de Bourgogne-Franche-Comté.
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.